

# RAPPORT ANNUEL 2019



**CIEPP**  
Caisse Inter-Entreprises  
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge  
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

---

## CONSEIL DE FONDATION

### Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX

*Vice-président*

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS

### Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO

Nuno DIAS

Aldo FERRARI

*Président*

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

---

## DIRECTION

José AGRELO

*Directeur*

---

## GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

---

## ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

---

## EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

---

## MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

*(jusqu'au 19.12.2019)*

Dr Bernard GREDER

*(dès le 20.12.2019)*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>2</b>
1. La croissance continue !	2
2. Performance financière extrêmement positive	2
3. Investisseur responsable	3
4. Succès des évolutions réglementaires	4
5. Nouveau règlement sur la liquidation partielle ou totale	4
6. Retour de la CIEPP au 67, rue de Saint-Jean	4
7. Nouveau médecin-conseil	5
8. Perspectives   Des valeurs pour affronter un avenir incertain	5
<b>CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>6</b>
Évolution du total du bilan	7
Évolution des contributions	7
Évolution du nombre d'affiliés	8
Évolution du nombre d'assurés actifs	8
Politique en matière d'attribution des excédents	8
<b>BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018</b>	<b>9</b>
Actif	9
Passif	9
<b>COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS</b>	<b>10</b>
Exercices du 1 <sup>er</sup> janvier aux 31 décembre 2019 et 2018	10
<b>ANNEXE AUX COMPTES</b>	<b>12</b>
1. Bases et organisation	14
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5. Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	48
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	50
9. Autres informations en relation avec la situation financière	50
10. Évènements postérieurs à la date du bilan	50
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>52</b>

## RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2019

### 1. LA CROISSANCE CONTINUE !

L'année 2019 a été remarquable pour la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP). La fortune sous gestion a progressé de 1 milliard de francs pour atteindre 7.691 milliards de francs. Les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse du bilan ont été les investissements réguliers des entrées nettes de fonds (cash-flows), le rééquilibrage annuel de la fortune et la performance de placement réalisée (la meilleure depuis 2009).

Au 31 décembre 2019, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 9'918 entreprises et indépendants (+148), 45'442 assurés (+1'396) et 6'244 bénéficiaires de rentes vieillesse, invalidité et survivants (+472). La CIEPP a facturé des cotisations annuelles de plus de 387.5 millions de francs, en hausse de 2.65% par rapport à 2018.

Compte tenu, notamment, de la performance de placement réalisée de 12.09%, de la performance fondamentale, du degré de couverture, de sa politique de distribution équilibrée et axée sur le long terme, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3% – soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral – sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés actifs (1% en 2018).

Fin 2019, le taux de couverture de la CIEPP, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, est à nouveau en progression, et atteint, après cette rémunération de 3%, 119% contre 110.2% un an plus tôt.

### 2. PERFORMANCE FINANCIÈRE EXTRÊMEMENT POSITIVE

Année après année, la politique de placement de la CIEPP, axée sur le long terme, ne cesse de faire ses preuves. En 2019, la CIEPP a réalisé une performance globale de 12.09% supérieure à ses indices de référence. Il s'agit de sa meilleure performance depuis la sortie de la crise financière de 2008.

Des politiques monétaires accommodantes avec notamment trois baisses de taux aux États-Unis durant l'année, l'absence de récession malgré un ralentissement des économies et des rendements obligataires négatifs en Europe et au Japon ont contribué à renchérir toutes les classes d'actifs détenues par la CIEPP en 2019. Les actions suisses progressent de plus de 30%. Elles sont suivies de près par les actions étrangères qui s'apprécient de 25%. Les fonds immobiliers suisses cotés dont les rendements des loyers sont inférieurs à 3% enregistrent des hausses de 20%. Les obligations se revalorisent également grâce à une baisse des rendements et à une compression des primes de crédit. Les obligations de pays émergents, par exemple, s'apprécient de plus de 10%. Même les obligations en CHF dont les rendements se situaient en début d'année proches de 0% progressent de 3%.

Il en résulte une performance de 12.09% des placements de la CIEPP sur l'année 2019. Ce résultat est nettement supérieur à l'espérance de rendement à long terme attendue en début d'année. Cette solide performance permet à la Caisse de distribuer 3% à ses assurés, tout en renforçant son taux de couverture de 110.2% à 119%. Un tel niveau de réserve est justifié compte tenu des niveaux élevés de valorisation des actifs en portefeuille.

Le Conseil de fondation de la CIEPP s'est efforcé de trouver des solutions pour remplacer une partie des obligations en CHF dont les rendements ont plongé en territoire négatif. Les réflexions ont débouché sur une proposition de nouvelle allocation stratégique approuvée lors du Conseil de fondation du 20 décembre 2019.

Les frais de gestion de fortune (y compris TER, *Total Expense Ratio*) de la CIEPP, très attentive aux coûts, demeurent à un niveau stable et de surcroît très faible avec 0.24% au 31 décembre 2019. A savoir que la moyenne des caisses de pension suisses se situe aux environs de 0.44%.

Depuis 1985 (date de mise en vigueur de la LPP), la CIEPP dépasse largement un des objectifs fondamentaux de la LPP, la règle d'or, qui précise que le taux d'intérêt distribué sur les comptes des assurés doit être égal à la croissance nominale des salaires ou inflation. La CIEPP est toujours en haut du tableau en comparaison avec ses pairs et demeure solidement structurée.

### 3. INVESTISSEUR RESPONSABLE

Fidèle à ses valeurs fondatrices, la CIEPP intègre les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) dans ses activités et dans ses investissements. Elle agit dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement sa prospérité. Cela implique que sa stratégie en matière ESG soit cohérente avec l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

La politique ESG de la CIEPP en matière d'investissement repose sur quatre axes :

#### 1. L'exercice du droit de vote

La CIEPP exerce ses droits d'actionnaire et vote sur l'ensemble des actions suisses cotées. Au cours de l'année 2019, la CIEPP a exercé ses droits de vote dans 120 sociétés suisses, lors de 112 assemblées générales ordinaires et de 8 assemblées générales extraordinaires d'actionnaires. Au total, la CIEPP a statué sur plus de 2'250 résolutions. De plus, la CIEPP a pris plusieurs initiatives pour exercer également ses droits de vote à l'échelle internationale et, si cela n'est pas encore possible, obtenir des gérants concernés un rapport sur leurs votes et les lignes directrices de leurs votes.

La CIEPP établit à usage des assurés un rapport complet sur l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses où elle est actionnaire. Ce dernier est disponible sur son site Internet [www.ciepp.ch](http://www.ciepp.ch). Un résumé des rapports de l'EEP Suisse et de l'EEP International est accessible sur le site [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch).

#### 2. L'analyse des risques ESG

La CIEPP opère un examen régulier de son portefeuille à la lumière des critères ESG. La CIEPP dispose notamment d'un processus pour identifier les sociétés sujettes à controverse ce qui lui permet d'être consciente des risques, proactive dans la résolution à terme des problèmes et de fixer des priorités dans le dialogue avec les entreprises où la Caisse est investie.

#### 3. L'engagement actionnarial pour un dialogue efficace

En 2011, la Caisse a adhéré à la fondation Ethos et, dans la foulée, à l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Aujourd'hui, l'EEP Suisse, qui groupe 142 caisses de pension (223 milliards de fortune sous gestion), a engagé un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des 150 plus grandes entreprises cotées en Suisse.

En octobre 2016, la CIEPP a franchi une étape supplémentaire en contribuant avec cinq autres caisses de pension à la création de l'Ethos Engagement Pool International (EEP International). Ce programme permet aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse. En 2019, la CIEPP a adhéré aux 27 initiatives lancées au travers de l'EEP International. 14 d'entre elles portaient sur des enjeux environnementaux, 11 étaient liées à des enjeux sociaux et 2 à des questions de bonne gouvernance. Au total, 1'183 entreprises ont été ciblées. Le dialogue est engagé soit directement avec les sociétés, soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.

#### 4. ESG et fortune immobilière

Dans le cadre de ses investissements immobiliers directs, la CIEPP agit à deux niveaux :

##### - Développement et construction

Lorsque la CIEPP assume le risque de développement et de construction d'un projet immobilier, des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance élevés sont intégrés aux cahiers des charges des différents intervenants.

##### - Exploitation du parc immobilier

Afin de réduire l'impact environnemental de son parc immobilier, la CIEPP s'est dotée d'outils de monitoring visant à analyser les performances énergétiques du bâti dans le but d'informer les locataires de leur consommation. Ce suivi environnemental est également une aide à la décision quant à la stratégie de rénovation de la CIEPP, afin d'agir en priorité sur les immeubles énergivores.

## 4. SUCCÈS DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CIEPP a lancé un ensemble de nouvelles dispositions réglementaires. Ces modifications affichaient plusieurs objectifs. D'abord répondre aux attentes des affiliés en proposant de nouvelles options de prévoyance pour les PME et les indépendants. Ensuite offrir plus de flexibilité entre les différents plans de prévoyance. Enfin, améliorer la tarification des risques décès et invalidité pour les assurés de moins de 45 ans.

Le bilan sur l'année s'avère extrêmement positif puisque ces nouvelles mesures ont permis de générer une hausse significative des contributions. Au total, plus de 1'770 avenants ont été signés, toutes agences confondues, générant un surplus de primes important en 2019 et ce, malgré la baisse des primes de risques. Ce qui a contribué à la croissance stable et pérenne de la CIEPP.

Soulignons aussi que les différentes options proposées ont bien été accueillies. Elles ont toutes été retenues en fonction des besoins et des situations individuelles et elles ont permis à beaucoup d'affiliés de combler la baisse du taux de conversion appliquée dès 2019.

Rappel des principales modifications proposées aux entreprises et indépendants :

- la possibilité d'opter pour un taux d'épargne supplémentaire étendue aux plans SUPRA et MAXIMA ;
- le relèvement du taux d'épargne supplémentaire maximum ;
- l'option Risque+ permettant d'augmenter les prestations en cas de décès et d'invalidité proposée également dans les plans MEDIA et MAXIMA ;
- la gestion de la déduction de coordination selon le taux d'activité ou par paliers dans les plans MINIMA, MEDIA et SUPRA ;
- le relèvement du plafond d'assurance dans le plan MAXIMA ;
- ou encore le calcul amélioré de la rente d'invalidité dans le plan SUPRA ;
- enfin, une baisse substantielle des primes de risques pour les classes d'âge de 18-24 ans, 25-34 ans et 35-44 ans.

Ces nouveautés ont été reprises dans l'édition de décembre 2018 du magazine « Bleu Horizon » (#8).

## 5. NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA LIQUIDATION PARTIELLE OU TOTALE

Le Conseil de fondation de la CIEPP a validé un nouveau règlement sur la liquidation partielle ou totale, approuvé le 2 octobre 2019 par l'Autorité de surveillance l'ASFIP, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il intègre les récentes évolutions de la jurisprudence en la matière.

## 6. RETOUR DE LA CIEPP AU 67, RUE DE SAINT-JEAN

Après deux ans de travaux, les équipes de la CIEPP sont retournées au 67, rue de Saint-Jean. Entièrement rénové, l'immeuble dispose maintenant de sept étages au lieu de cinq. Cette surélévation s'est accompagnée d'une mise aux normes énergétiques du bâtiment. En façade, l'immeuble est paré d'un écran de verre donnant une vue d'ensemble unifiée entre l'existant et la valorisation. Il a aussi été doté de panneaux solaires et de stores qui s'adaptent à la luminosité pour éviter une trop grande consommation d'électricité. Cette rénovation d'envergure non seulement au niveau des conditions de chantier mais aussi au niveau du bilan énergétique et de la qualité esthétique a été gratifiée d'un prix, le Prix Bilan de l'immobilier 2019, dans la catégorie rénovation.

Les employés bénéficient d'un environnement confortable ainsi que de magnifiques espaces de travail pour accueillir et renseigner les assurés et les entreprises affiliées.

## 7. NOUVEAU MÉDECIN-CONSEIL

Le Dr Bernard Greder a été nommé au titre de médecin-conseil de la CIEPP lors de la séance du Conseil de fondation du 20 décembre 2019. Il succède au Dr Jean-François Burkhalter après 17 années de collaboration.

## 8. PERSPECTIVES | DES VALEURS POUR AFFRONTER UN AVENIR INCERTAIN

L'année 2019 se clôt avec un résultat exceptionnel pour la CIEPP comme beaucoup de caisses de pension en Suisse. Plus de 12% de performance et une croissance des affiliations qui se confirme.

Depuis près de 10 ans, nous entendons parler de difficultés inextricables pour les futurs versements de rentes, de prétendus effets délétères du vieillissement de la population et de facture laissée aux générations futures. La CIEPP a des valeurs et l'une des plus importantes avec l'approche de gestion à long terme, c'est le principe de mutualité sur lequel, depuis Bismarck, s'est construite la sécurité sociale. La solidarité qui découle de cette mutualité lie des affiliés et des assurés autour d'un objectif commun : assurer des prestations qui bénéficient au plus grand nombre et créer de la sécurité pour chacun. Mais aussi un avenir pour entreprendre comme employeur ou comme salarié.

La CIEPP s'inscrit dans le régime de prévoyance vieillesse suisse construit sur des principes de responsabilité collective et individuelle qui ne veut et ne doit laisser personne sur le bord de la route. Nous voulons que tous nos assurés soient pris en charge s'ils font le choix de nous confier leurs avoirs qu'ils constituent avec leur employeur durant leur activité professionnelle. Nous investissons cet argent de manière responsable pour être à même de rémunérer correctement leurs avoirs et de pouvoir leur offrir à terme, une rente la plus adéquate et la plus pérenne. Les retraités comme les actifs et leurs employeurs sont liés par une solidarité à laquelle nous voulons donner un sens par notre engagement, notre innovation et notre développement mais que nous souhaitons aussi transmettre comme valeur. Celle d'une confiance collective dans l'avenir et dans les solutions à trouver ensemble pour les temps plus difficiles qui nous attendent.

Nos remerciements vont à nos affiliés et nos assurés qui nous font confiance mais aussi à toutes nos équipes qui s'engagent et qui travaillent pour la conserver.

**Le Président du Conseil de fondation**

**Aldo Ferrari**

**Le Directeur**

**José Agrelo**

Genève, le 7 mai 2020

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019



**451.13**

MILLIONS

COTISATIONS  
RÉGLEMENTAIRES  
ET RACHATS



**7.755**

MILLIARDS

TOTAL DU BILAN



**6.04**

MILLIARDS

CAPITAUX  
DE PRÉVOYANCE  
DES ASSURÉS  
ET DES BÉNÉFICIAIRES  
DE RENTES



**119%**

DEGRÉ  
DE COUVERTURE



**6'244**

TOTAL DE RENTES  
EN COURS

DONT

VIEILLESSE **4'481**  
SURVIVANTS **631**  
INVALIDITÉ **1'132**



**45'442**

NOMBRE  
D'ASSURÉS ACTIFS

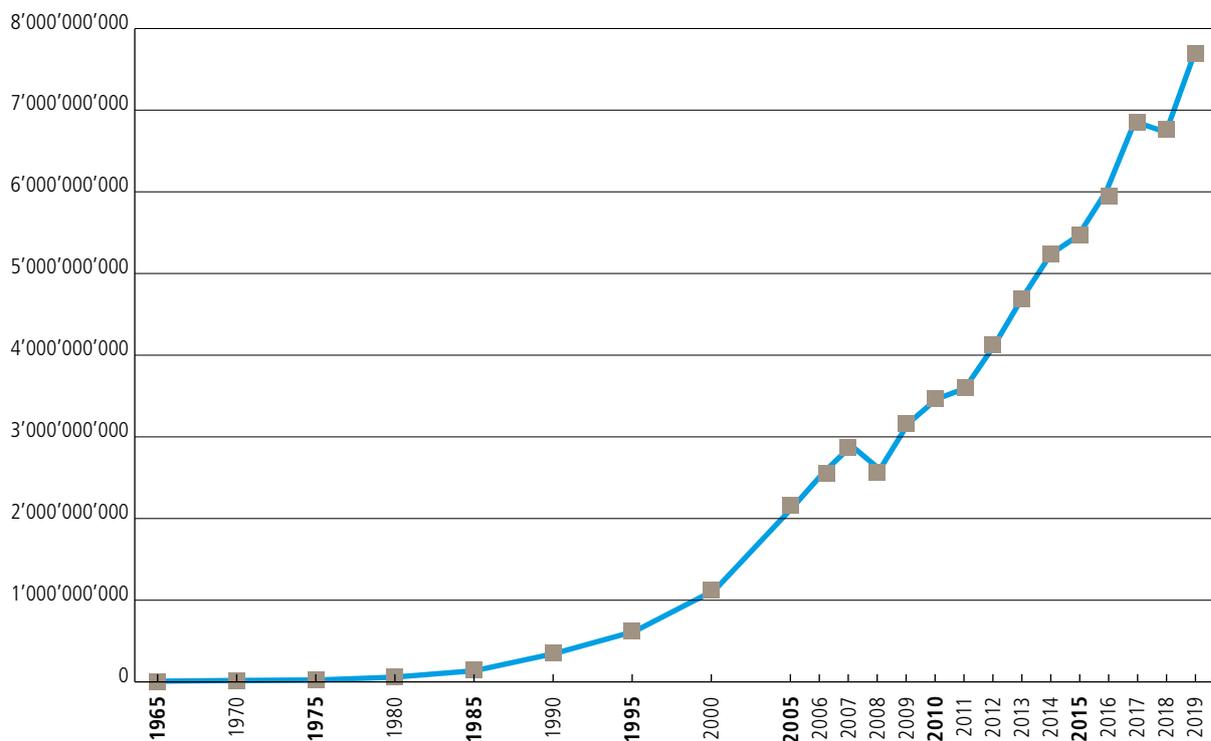


**9'918**

NOMBRE  
D'AFFILIÉS

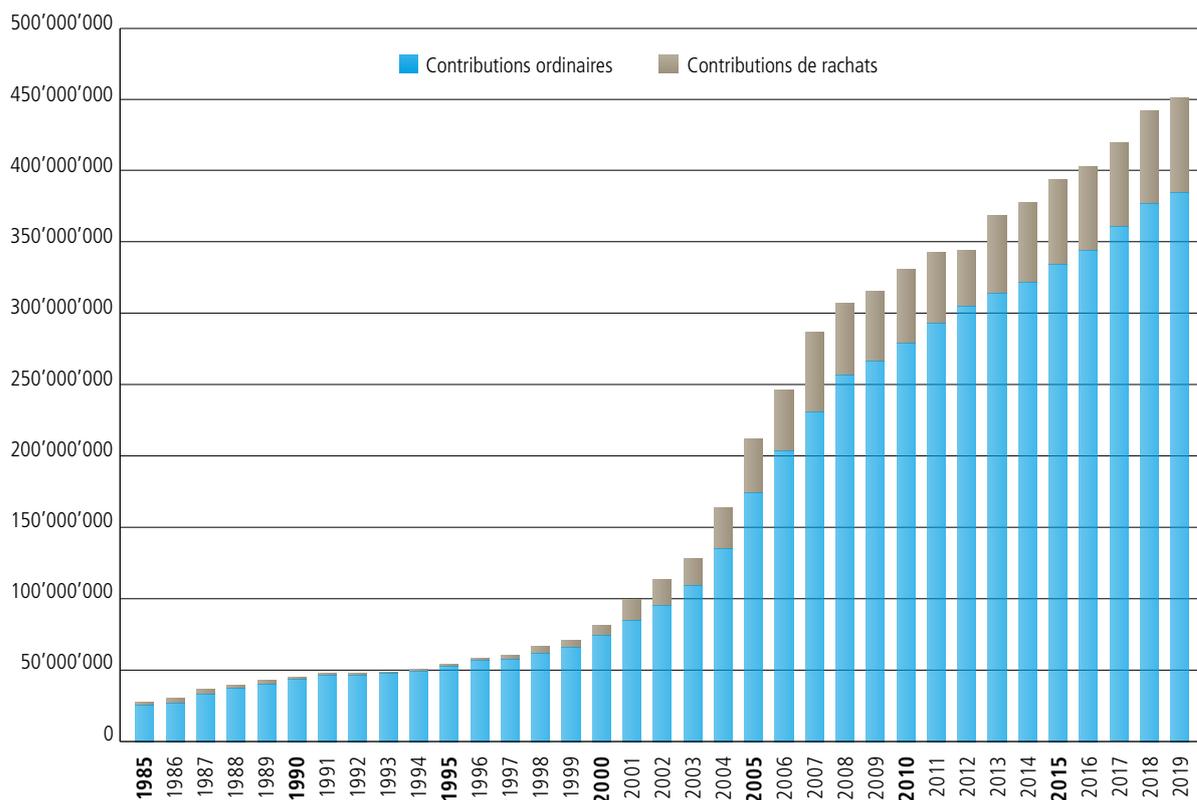
## ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

CHF

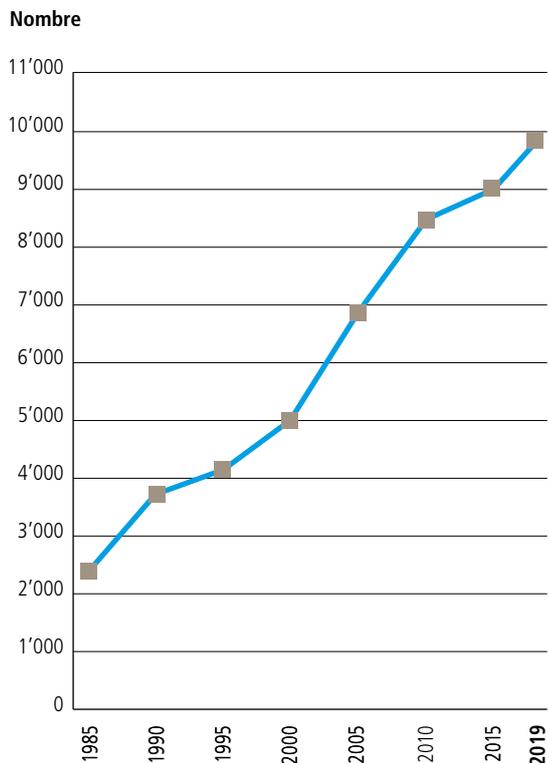


## ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

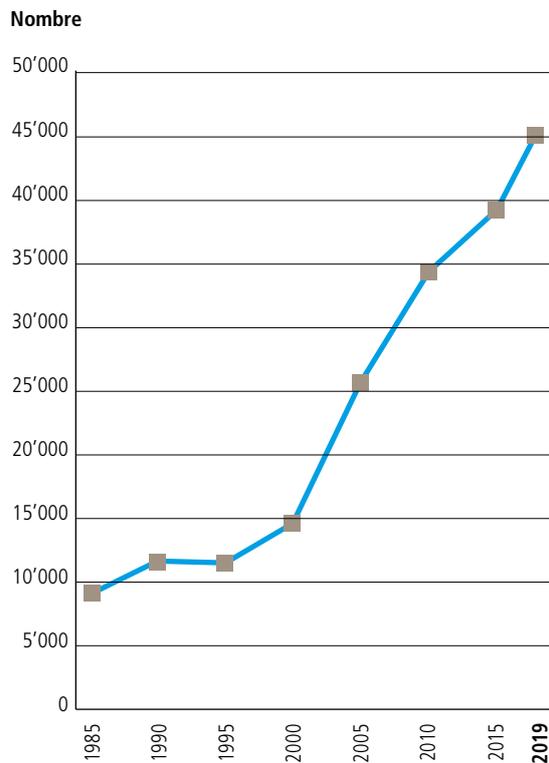
CHF



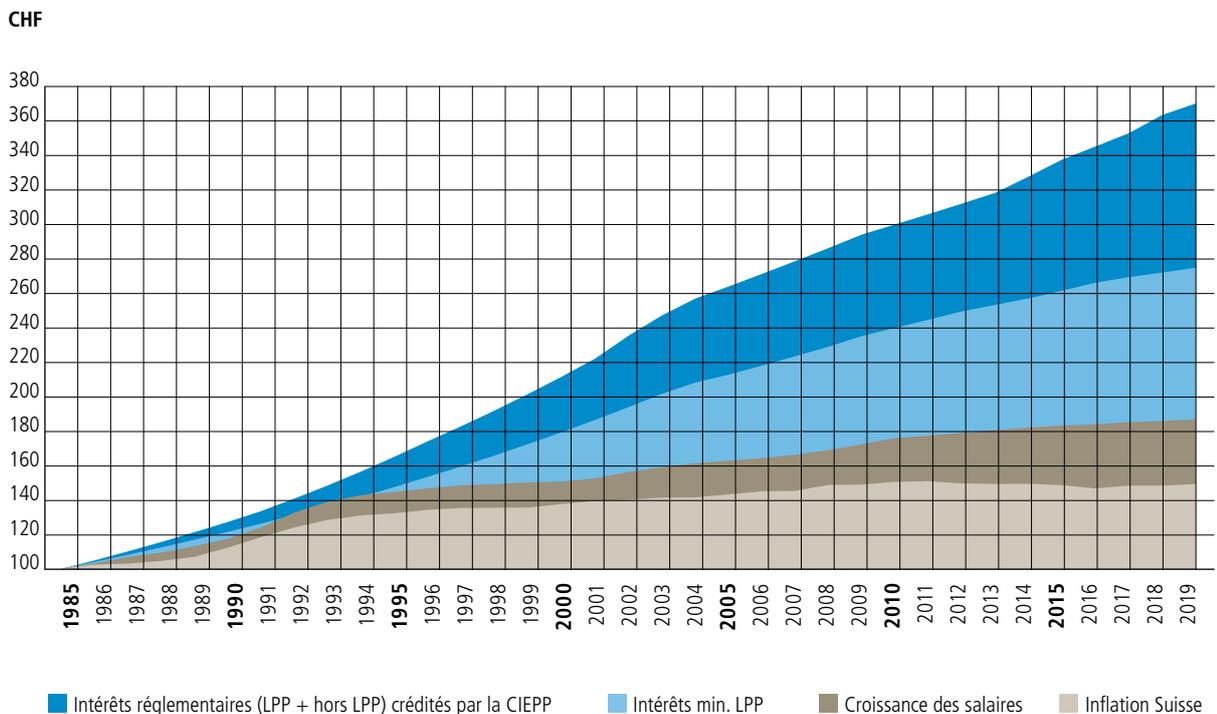
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS



## POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS



## BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

### ACTIF

	Annexe	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
		CHF	%	CHF	%
<b>A) Placements</b>	6.1-6.7	<b>7'691'309'276.16</b>	<b>99.17</b>	<b>6'677'762'597.99</b>	<b>98.98</b>
Liquidités et placements à terme		506'254'685.16	6.53	554'397'744.83	8.22
Obligations		2'303'098'713.61	29.70	2'139'210'289.86	31.71
Immobilier et assimilés		939'650'840.65	12.12	869'194'504.39	12.88
Actions		2'931'778'103.08	37.80	2'253'303'883.77	33.40
Placements alternatifs		479'958'318.26	6.19	433'908'881.08	6.43
Private Equity		13'896'627.24		11'853'686.14	
Senior Secured Loans		372'133'023.27		331'169'119.39	
Prêts Privés		17'783'565.25		17'783'565.25	
Microfinance		76'145'102.50		73'102'510.30	
Produits dérivés		26'287'132.00	0.34	-2'739'373.20	-0.04
Immeubles et terrains		504'281'483.40	6.50	430'486'667.26	6.38
<b>B) Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>64'202'731.89</b>	<b>0.83</b>	<b>68'586'430.95</b>	<b>1.02</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7'755'512'008.05</b>	<b>100.00</b>	<b>6'746'349'028.94</b>	<b>100.00</b>

### PASSIF

	Annexe	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
		CHF	%	CHF	%
<b>D) Engagements</b>		<b>183'119'272.91</b>	<b>2.36</b>	<b>162'630'950.64</b>	<b>2.41</b>
Prestations de libre passage et rentes		178'586'709.92		158'043'123.89	
Autres dettes	7.2	4'532'562.99		4'587'826.75	
<b>E) Compte de régularisation passif</b>	7.2	<b>19'346'803.00</b>	<b>0.25</b>	<b>14'173'020.01</b>	<b>0.21</b>
<b>F) Réserves de cotisations des employeurs</b>	6.9	<b>41'360'252.61</b>	<b>0.53</b>	<b>37'459'660.06</b>	<b>0.56</b>
<b>G) Provisions non techniques</b>	7.2	<b>840'043.20</b>	<b>0.01</b>	<b>846'062.25</b>	<b>0.01</b>
<b>H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>6'314'203'811.74</b>	<b>81.42</b>	<b>5'926'227'373.45</b>	<b>87.84</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	4'406'271'227.74		4'201'250'256.45	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	1'633'566'095.00		1'491'006'852.00	
Provisions techniques	5.6	274'366'489.00		233'970'265.00	
<b>I) Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.8	<b>1'196'641'824.59</b>	<b>15.43</b>	<b>605'011'962.53</b>	<b>8.97</b>
<b>J) Fonds libres</b>					
Situation en début de période		0.00		0.00	
<b>Z) Excédent de produits / charges (-)</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7'755'512'008.05</b>	<b>100.00</b>	<b>6'746'349'028.94</b>	<b>100.00</b>

## COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

### EXERCICES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

	Annexe	Exercice 2019 CHF	Exercice 2018 CHF
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	166'738'755.80	164'207'466.45
Cotisations brutes des employeurs	7.3	194'997'697.15	188'792'734.80
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	25'777'908.80	24'511'669.20
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.3	-2'544'243.80	-2'512'867.50
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-8'521'036.15	-7'311'710.15
Primes uniques et rachat		63'618'102.85	65'680'014.70
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6.9	12'421'628.70	8'737'585.45
Subsides du fonds de garantie	7.3	3'942'051.57	4'465'871.30
<b>L) Prestations d'entrée</b>			
Apports de libre passage		442'643'761.44	455'108'642.70
Attribution en cas de reprise d'assurés		523'984.35	0.00
Apports réserves mathématiques rentiers	5.3	216'917.05	1'250'557.00
Remboursements de versements anticipés divorce	5.2	1'520'744.70	995'097.00
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	5'486'058.75	5'949'249.05
<b>K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>906'822'331.21</b>	<b>909'874'310.00</b>
<b>M) Prestations réglementaires</b>			
Rentes de vieillesse		-89'435'259.00	-77'856'634.00
Rentes de survivants		-7'584'405.00	-7'109'933.00
Rentes d'invalidité		-13'647'267.00	-12'606'380.00
Prestations en capital à la retraite		-81'687'471.80	-81'235'689.65
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-10'591'049.75	-8'871'775.10
<b>O) Prestations de sortie</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-491'835'185.55	-433'836'342.70
Versements anticipés divorce	5.2	-5'748'299.35	-4'195'640.20
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	-19'248'468.20	-15'763'085.10
<b>M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-719'777'405.65</b>	<b>-641'475'479.75</b>

EXERCICES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2019 CHF	Exercice 2018 CHF
<b>P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	-850'176'221.04	-849'469'296.20
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	761'503'778.35	734'638'452.30
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	-142'559'243.00	-203'760'490.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-116'348'528.60	-38'976'237.70
Constitution des provisions techniques	5.6	-61'046'760.00	-81'641'244.00
Dissolution des provisions techniques	5.6	20'650'536.00	29'448'829.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-12'421'628.70	-8'737'585.45
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	8'521'036.15	7'311'710.15
<b>S) Charges d'assurance</b>			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-2'266'999.35	-1'893'115.37
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-265'627.70	-337'541.60
Primes pour frais de gestion	7.3	-46'875.50	-59'566.20
<b>K à S) Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-207'411'607.83</b>	<b>-145'077'254.82</b>
<b>T) Résultat net des placements</b>			
Résultat sur liquidités et placements à terme		-5'633'400.94	-7'206'827.97
Résultat sur obligations		156'452'372.33	-12'855'677.35
Résultat sur immobilier et assimilés		91'465'029.94	3'727'948.59
Résultat sur actions		577'954'992.83	-239'524'197.29
Résultat sur placements alternatifs		23'635'406.75	794'095.09
Résultat sur produits dérivés		-14'289'439.77	-47'183'367.88
Revenu net des immeubles		5'114'939.39	12'882'347.19
Frais d'administration des placements	6.12	-18'463'335.44	-18'608'209.54
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-1'663'108.90	-1'843'364.34
<b>T) Résultat net des placements</b>	6.10	<b>814'573'456.19</b>	<b>-309'817'253.50</b>
<b>V) Autres produits</b>	7.3	<b>201'451.91</b>	<b>206'240.73</b>
<b>W) Autres frais</b>	7.3	<b>-97'395.37</b>	<b>-73'606.09</b>
<b>X) Frais de l'administration</b>			
Administration générale	7.3	-15'338'943.84	-14'393'134.91
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-256'711.00	-367'217.90
Autorités de surveillance	7.3	-40'388.00	-32'620.25
<b>K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>591'629'862.06</b>	<b>-469'554'846.74</b>
<b>Y) Constitution (-)/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.8	<b>-591'629'862.06</b>	<b>469'554'846.74</b>
<b>Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

### TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>BASES ET ORGANISATION</b>	<b>14</b>
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
<b>2.</b>	<b>MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS</b>	<b>19</b>
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie subobligatoire)	21
<b>3.</b>	<b>NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE</b>	<b>21</b>
	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
<b>4.</b>	<b>PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES</b>	<b>22</b>
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
<b>5.</b>	<b>COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE</b>	<b>23</b>
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.3	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.4	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	25
5.5	Bases et hypothèses techniques	25
5.6	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.7	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

<b>6.</b>	<b>EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>29</b>
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés en cours ouverts	36
6.6	Engagements ouverts	39
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	41
6.9	Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	42
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	43
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	44
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	45
6.13	Exercice des droits de vote	47
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	47
6.15	Rétrocessions	47
<b>7.</b>	<b>EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>48</b>
7.1	Actif	48
7.2	Passif	48
7.3	Compte d'exploitation	49
<b>8.</b>	<b>DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE</b>	<b>50</b>
<b>9.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>50</b>
9.1	Procédures juridiques en cours	50
9.2	Liquidation partielle	50
<b>10.</b>	<b>ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN</b>	<b>50</b>

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

### 1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'article 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

### 1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016/ 13.10.2017
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) le 20.12.2019	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2015
Règlement sur la liquidation partielle ou totale Décision d'approbation par l'ASFIP le 02.10.2019	01.01.2019

## 1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

**Le Conseil de fondation**, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

**Le Bureau** se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritairem. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

**La Direction**, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

**La Commission de placements en valeurs mobilières** se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

**La Commission de placements en valeurs immobilières** se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

## CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	29.06.2018 (renouvellement)
Michel ROSSIER	Membre	29.06.2018 (élection)
Olivier SANDOZ	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Pascal SCHWAB	Membre	29.06.2018 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
<b>Représentants des salariés</b>		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Nuno DIAS	Membre	29.06.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	29.06.2018 (renouvellement)
Isabelle RICKLI	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Marie-Françoise UDRY	Membre	29.06.2018 (renouvellement)

## BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	19.10.2018 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
<b>Représentants des salariés</b>		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	19.10.2018 (renouvellement)

## COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

## COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
François DE PLANTA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
François DIEU	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

## AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

## ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

## COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)  
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale 5278 – 1211 Genève 11  
T 058 715 31 11 – F 058 715 32 66 – E-mail: ciepp@fer-ge.ch

## DIRECTION DE LA CIEPP

José AGRELO, Directeur

## POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

## 1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

### EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

**Pittet Associés SA** à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

### ORGANE DE RÉVISION

**KPMG SA** à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

### MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Bernard Greder**, à Carouge, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

### DÉPOSITAIRE GLOBAL

**Lombard Odier & Cie SA** à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

### CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

**MBS Capital Advice SA** conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controlling*) et la sélection des prestataires.

## ARCHITECTE-CONSEIL

**François de Planta** (de Planta et Associés Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de **l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

## 1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance : 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La répartition est la suivante :

### RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	1'938	1'994
MÉDIA	3'605	3'446
SUPRA	564	591
MAXIMA	1'743	1'652
OPTIMA	2'325	2'242
SOR-COLLECTIVA	136	128
<b>Total nombre d'affiliations avec assurés actifs</b>	<b>10'311</b>	<b>10'053</b>

### NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	8'729	1'189	9'918	8'543	1'227	9'770

Nota : certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2019, il y avait 8'729 employeurs avec assurés et 10'311 affiliations avec assurés actifs.

## 2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

### 2.1 ASSURÉS ACTIFS

#### 2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

Plans de prévoyance	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018		
	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
MINIMA	6'884	23	6'907	6'942	24	6'966
MÉDIA	18'731	196	18'927	17'883	182	18'065
SUPRA	3'582	41	3'623	3'729	46	3'775
MAXIMA	7'297	239	7'536	6'791	211	7'002
OPTIMA	7'012	615	7'627	6'828	608	7'436
SOR-COLLECTIVA	697	0	697	666	0	666
Retraite différée	123	2	125	134	2	136
<b>Total nombre d'assurés</b>	<b>44'326</b>	<b>1'116</b>	<b>45'442</b>	<b>42'973</b>	<b>1'073</b>	<b>44'046</b>

#### 2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2019	2018
Nombre d'assurés au 01.01	44'046	42'378
Nouveaux assurés	13'901	13'690
Sorties d'assurés	-12'505	-12'022
<b>Nombre d'assurés au 31.12</b>	<b>45'442</b>	<b>44'046</b>

## 2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

### 2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

Type de rente	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
<b>A) Vieillesse</b>				
Retraités Hommes	2'499	64'012'950	2'293	57'656'082
Retraitées Femmes	1'822	29'173'092	1'661	26'068'860
Enfants de retraités	160	428'160	128	371'604
<b>Total rentes vieillesse</b>	<b>4'481</b>	<b>93'614'202</b>	<b>4'082</b>	<b>84'096'546</b>
<b>B) Survivants</b>				
Veuves	429	6'014'904	405	5'712'516
Veufs	40	499'368	33	421'656
Orphelins d'assurés	162	937'020	150	890'340
<b>Total rentes de survivants</b>	<b>631</b>	<b>7'451'292</b>	<b>588</b>	<b>7'024'512</b>
<b>C) Invalides</b>				
Assurés Hommes	450	7'134'960	444	6'609'948
Assurées Femmes	344	3'927'288	327	3'718'500
Enfants d'assurés	338	912'504	331	751'284
<b>Total rentes d'invalides</b>	<b>1'132</b>	<b>11'974'752</b>	<b>1'102</b>	<b>11'079'732</b>
<b>Totaux</b>	<b>6'244</b>	<b>113'040'246</b>	<b>5'772</b>	<b>102'200'790</b>

### 2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

Type de rente	2019		2018	
	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
<b>A) Vieillesse</b>	4'569	89'435'259	4'171	77'856'634
<b>B) Survivants</b>	661	7'584'405	621	7'109'933
<b>C) Invalides</b>	1'294	13'647'267	1'250	12'606'380
<b>Totaux</b>	<b>6'524</b>	<b>110'666'931</b>	<b>6'042</b>	<b>97'572'947</b>

### 2.2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2019	2018
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	5'772	5'262
Nouvelles rentes	720	731
Rentes éteintes	-248	-221
<b>Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12</b>	<b>6'244</b>	<b>5'772</b>

## 2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 20 décembre 2019, le Conseil de fondation a décidé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants ayant pris naissance en 2010, 2013 et 2014 de +0.1% sur l'entier de la rente; celles ayant pris naissance en 2016 de +1.8% sur l'entier de la rente; et de maintenir sans adaptation les rentes de vieillesse.

# 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

## EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### 4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

#### A. PLACEMENTS

##### **Avoirs en banques, créances**

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

##### **Placements mobiliers**

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

##### **Immeubles**

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

##### **Terrains non construits**

Prix d'acquisition.

#### B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

##### **Affiliés et agences**

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

#### C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

#### D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2019.

## 5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

### 5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 auprès de la Bâloise Assurances selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01 % à 1.83 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2019, le plein de rétention s'élève à CHF 48.9 millions (CHF 46.8 millions au 31 décembre 2018).

### 5.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2019	2018
	CHF	CHF
<b>SOLDE À NOUVEAU AU 01.01</b>	<b>4'201'250'256.45</b>	<b>4'047'443'174.85</b>
<b>A) Détail de la constitution</b>		
Bonifications de vieillesse	333'843'937.80	316'140'840.65
Primes uniques et rachat	63'618'102.85	65'680'014.70
Apports de libre passage	441'917'604.94	454'489'489.70
Remboursements de versements anticipés divorce	1'520'744.70	995'097.00
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5'486'058.75	5'949'249.05
Réduction du degré d'invalidité	3'789'772.00	6'214'605.10
<b>Total constitution</b>	<b>850'176'221.04</b>	<b>849'469'296.20</b>
<b>B) Détail de la dissolution</b>		
Prestations de sortie	-491'485'883.40	-433'825'853.45
Versements anticipés divorce	-5'674'707.00	-3'955'927.30
Versements anticipés pour la propriété du logement	-19'248'468.20	-15'763'085.10
Dissolution suite retraite	-220'633'647.65	-258'574'163.30
Dissolution suite décès	-5'196'441.05	-5'012'368.40
Dissolution suite invalidité	-19'264'631.05	-17'507'054.75
<b>Total dissolution</b>	<b>-761'503'778.35</b>	<b>-734'638'452.30</b>
<b>C) Rémunération</b>		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 3 % pour 2019 et 1 % pour 2018	116'348'528.60	38'976'237.70
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>4'406'271'227.74</b>	<b>4'201'250'256.45</b>

### RÉPARTITION PAR PLAN DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2019

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	186'541'250.60	61'919'627.60	248'460'878.20
MÉDIA	708'034'068.65	340'669'034.35	1'048'703'103.00
SUPRA	189'460'685.10	121'744'042.90	311'204'728.00
MAXIMA	362'526'434.00	246'655'437.20	609'181'871.20
OPTIMA	588'688'835.50	1'527'820'676.64	2'116'509'512.14
SOR-COLLECTIVA	32'333'218.30	6'874'624.75	39'207'843.05
Retraite différée	19'234'037.95	13'769'254.20	33'003'292.15
	<b>2'086'818'530.10</b>	<b>2'319'452'697.64</b>	<b>4'406'271'227.74</b>

### RÉPARTITION PAR PLAN DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2018

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	191'314'880.75	56'763'164.00	248'078'044.75
MÉDIA	658'421'843.80	294'035'285.15	952'457'128.95
SUPRA	195'020'076.15	121'974'876.40	316'994'952.55
MAXIMA	337'572'558.30	226'766'570.45	564'339'128.75
OPTIMA	569'281'080.08	1'475'365'212.56	2'044'646'292.64
SOR-COLLECTIVA	32'072'726.40	6'686'712.30	38'759'438.70
Retraite différée	20'441'527.31	15'533'742.80	35'975'270.11
	<b>2'004'124'692.79</b>	<b>2'197'125'563.66</b>	<b>4'201'250'256.45</b>

### 5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2019 CHF	2018 CHF
<b>SOLDE À NOUVEAU AU 01.01</b>	<b>1'491'006'852.00</b>	<b>1'287'246'362.00</b>
<b>A) Constitution comptes invalides</b>		
Bonifications	14'616'509.45	5'900'228.90
Apports de libre passage	726'156.50	619'153.00
Mise à l'invalidité d'assurés	19'264'631.05	17'507'054.75
Intérêts réglementaires	3'307'652.95	1'418'188.80
<b>Total constitution comptes invalides</b>	<b>37'914'949.95</b>	<b>25'444'625.45</b>
<b>B) Dissolution comptes invalides</b>		
Prestations de sortie	-346'355.10	-4'548.40
Versements anticipés divorce	-73'592.35	-239'712.90
Dissolution suite retraite	-13'232'833.70	-8'457'700.45
Dissolution suite décès	-3'430'820.00	-2'952'030.45
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-3'789'772.00	-6'214'605.10
<b>Total dissolution comptes invalides</b>	<b>-20'873'373.15</b>	<b>-17'868'597.30</b>
<b>C) Réserves mathématiques reçues</b>	<b>216'917.05</b>	<b>1'250'557.00</b>
<b>D) Dotation de l'exercice</b>	<b>125'300'749.15</b>	<b>194'933'904.85</b>
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>1'633'566'095.00</b>	<b>1'491'006'852.00</b>

### 5.4 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF / PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée en 2017 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et les différentes études comparatives ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années (compte tenu d'une multitude de scénarii) en rapport avec le rendement attendu qui est réactualisé semestriellement en fonction de l'allocation des actifs.

La prochaine expertise actuarielle complète sera effectuée en 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

### 5.5 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles : LPP 2015 (P 2015) – inchangées
- Taux technique : 3 % – inchangé

## 5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

### DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2019	2018
	CHF	CHF
<b>A) Provision pour longévité</b>		
Solde à nouveau au 01.01	20'580'265.00	12'157'850.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	9'556'224.00	8'422'415.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>30'136'489.00</b>	<b>20'580'265.00</b>
<b>B) Provision de fluctuation des risques</b>		
Solde à nouveau au 01.01	27'800'000.00	13'200'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	200'000.00	14'600'000.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>28'000'000.00</b>	<b>27'800'000.00</b>
<b>C) Provision pour abaissement futur du taux technique</b>		
Solde à nouveau au 01.01	106'740'000.00	66'480'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	44'540'000.00	40'260'000.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>151'280'000.00</b>	<b>106'740'000.00</b>
<b>D) Provision pour maintien du taux de conversion</b>		
Solde à nouveau au 01.01	78'850'000.00	89'940'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-20'650'536.00	-29'448'829.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	6'750'536.00	18'358'829.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>64'950'000.00</b>	<b>78'850'000.00</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>274'366'489.00</b>	<b>233'970'265.00</b>

### **Provision de longévité**

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle (art. 6 al. 2).

Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2019 s'est élevé à CHF 9.5 millions.

### **Provision de fluctuation des risques**

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss*, le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans l'article 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le contrat *stop loss* a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01% à 1.83% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2019, le plein de rétention s'élève à CHF 48.9 millions (CHF 46.8 millions au 31 décembre 2018).

La provision de fluctuation des risques est passée de CHF 27.8 millions à CHF 28 millions, soit une constitution de CHF 0.2 million pour l'exercice 2019.

### **Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique**

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie à l'article 9 alinéa 3 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le montant de la provision pour abaissement futur du taux technique à fin 2019 représente 4/7<sup>e</sup> de l'objectif de provision qui correspond au coût de la baisse du taux d'intérêt technique à 2%. Le coût de la baisse du taux d'intérêt technique est réparti sur sept ans, de telle sorte que la provision puisse financer la baisse du taux d'intérêt technique de 1 point au 31 décembre 2022. Le coût de l'alimentation de cette provision pour 2019 est de CHF 44.5 millions.

### **Provision pour maintien du taux de conversion**

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constituée à fin 2018 pour un montant de CHF 78.9 millions a été diminué à CHF 65 millions à fin 2019. Cette diminution est due à la prise en compte de la baisse progressive du taux de conversion réglementaire sur 4 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (6% dès 2022) arrêtée par le Conseil de fondation.

## 5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
	CHF	CHF
Total de l'actif	7'755'512'008	6'746'349'029
Engagements	-183'119'273	-162'630'951
Compte de régularisation du passif	-19'346'803	-14'173'020
Provisions non techniques	-840'043	-846'062
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-41'360'253	-37'459'660
<b>Fortune nette de prévoyance (FP)</b>	<b>7'510'845'636</b>	<b>6'531'239'336</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs <sup>1</sup>	4'406'271'228	4'201'250'256
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions <sup>2</sup>	1'633'566'095	1'491'006'852
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>6'039'837'323</b>	<b>5'692'257'108</b>
Provision de longévité <sup>3</sup>	30'136'489	20'580'265
Provision de fluctuation des risques <sup>3</sup>	28'000'000	27'800'000
Provision pour abaissement futur du taux technique <sup>3</sup>	151'280'000	106'740'000
Provision pour maintien du taux de conversion <sup>3</sup>	64'950'000	78'850'000
<b>Provisions techniques</b>	<b>274'366'489</b>	<b>233'970'265</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)</b>	<b>6'314'203'812</b>	<b>5'926'227'373</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur (RFV)</b>	<b>1'196'641'825</b>	<b>605'011'963</b>
<b>Excédent technique<sup>4</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)<sup>5</sup></b>	<b>119.0%</b>	<b>110.2%</b>
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1'123'928'278	1'013'384'881
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'648'007'195	1'475'630'616

### Remarques :

<sup>1</sup> Sans les comptes épargne des invalides.

<sup>2</sup> Bases LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3 %. Y compris les comptes épargne des invalides.

<sup>3</sup> Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.6 du présent rapport.

<sup>4</sup> = FP - CP - RFV

<sup>5</sup> = FP / CP

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2016.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 20 décembre 2019 de modifier l'allocation stratégique. Les objectifs visés par la nouvelle allocation sont les suivants :

- aligner au maximum l'allocation effective sur l'allocation stratégique ;
- réduire les obligations en CHF et les titres de gage immobilier (-5%) dont les rendements sont négatifs au profit de l'immobilier (+4%) et des actions étrangères (+3%) ;
- maîtriser les risques en réduisant les investissements alternatifs (-2% de *Senior loans*) et en implémentant le renforcement des actions en deux temps, lors des rééquilibrages annuels de mars 2020 et 2021. L'augmentation de l'immobilier sera principalement réalisée à travers le développement de nouveaux immeubles.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières.

## 6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de références et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement.

La CIEPP privilégie une gestion de type indiciaire en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficacité, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes :

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères. Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficace.

La CIEPP s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi (voir point 6.4).

Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

## STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'allocation stratégique a été modifiée le 20 décembre 2019. L'alignement du portefeuille sur la nouvelle stratégie sera réalisé progressivement à partir de janvier 2020 (voir aussi commentaires sous point 6.1 ci-dessus). Cela explique les différences entre l'allocation stratégique et celle effective au 31 décembre 2019, notamment au niveau des actions étrangères, de l'immobilier direct et des investissements alternatifs.

Catégories de placements selon OPP 2	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2019	Limites OPP 2
	Allocation stratégique	Allocations tactiques		
		Minimum	Maximum	
<b>Limites de placements</b>				
Court terme, liquidités			10.0 %	6.58 %* 100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	12.0 %			10.16 % 100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %			2.33 % 50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			20.10 % 30.0 %
Actions suisses	10.0 %			10.32 % 50.0 %
Actions étrangères	30.0 %			27.80 %
Immeubles	22.0 %			
Immobilier direct	12.0 %			6.56 % 30.0 %
Immobilier indirect	10.0 %			9.89 %
Alternatifs hors hedge funds	4.0 %		10.0 %	6.26 % 15.0 %
<b>Total</b>	<b>100.0 %</b>			<b>100.0 %</b>
<b>Limites globales</b>				
<b>Total monnaies étrangères non couvertes en CHF</b>	<b>36.0 %</b>			<b>33.33 % 30.0 %</b>
<b>Total actions</b>	<b>40.0 %</b>			<b>38.12 % 50.0 %</b>
<b>Total obligations y compris alternatifs</b>	<b>38.0 %</b>			<b>36.53 % 100.0 %</b>

\* Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des obligations en devises (0.32 %) et dans les placements alternatifs (0.02 %).

## 6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2019 CHF	2018 CHF
<b>Liquidités et placements à terme</b>		
Disponible	283'536'103.74	381'987'562.64
Placements à terme	222'718'581.42	172'410'182.19
	<b>506'254'685.16</b>	<b>554'397'744.83</b>
<b>Obligations</b>		
Obligations en CHF	781'931'760.50	693'301'488.50
Obligations en monnaies étrangères	1'521'166'953.11	1'445'908'801.36
	<b>2'303'098'713.61</b>	<b>2'139'210'289.86</b>
<b>Immobilier et assimilés</b>		
Titres de gage immobilier	179'251'273.25	181'122'305.98
Parts immobilier suisse et étranger	760'399'567.40	688'072'198.41
	<b>939'650'840.65</b>	<b>869'194'504.39</b>
<b>Actions</b>		
Actions suisses	793'688'022.18	614'978'836.11
Actions étrangères	2'138'090'080.90	1'638'325'047.66
	<b>2'931'778'103.08</b>	<b>2'253'303'883.77</b>
<b>Placements alternatifs</b>		
Private Equity	13'896'627.24	11'853'686.14
Senior Secured Loans	372'133'023.27	331'169'119.39
Prêts privés	17'783'565.25	17'783'565.25
Microfinance	76'145'102.50	73'102'510.30
	<b>479'958'318.26</b>	<b>433'908'881.08</b>
<b>Produits dérivés</b>		
Produits dérivés	26'287'132.00	-2'739'373.20
	<b>26'287'132.00</b>	<b>-2'739'373.20</b>
<b>Immeubles et terrains</b>		
Immeubles	504'281'483.40	430'486'667.26
	<b>504'281'483.40</b>	<b>430'486'667.26</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>7'691'309'276.16</b>	<b>6'677'762'597.99</b>

## 6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2019 CHF	2018 CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'450'800.00	19'363'200.00
Gland, route de Malagny 12	6'062'400.00	6'038'400.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'886'000.00	5'886'000.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'473'920.00	5'189'520.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	19'602'840.00	19'153'500.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	26'087'088.00	26'318'208.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	13'955'640.00	13'719'720.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'430'720.00	11'515'200.00
Bulle, Résidences du Marché	38'086'416.00	38'076'576.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'860'144.00	7'665'624.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'912'600.00	27'955'800.00
Genève, Deux-Communes 7-9	51'275'860.00	52'074'820.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14'902'440.00	14'795'484.00
Genève, rue Patru 1	6'206'880.00	6'202'560.00
Carouge, place du Marché 20	7'641'120.00	7'599'840.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11'367'120.00	11'367'120.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22 (VCAP Invest SA)	13'100'000.00	12'863'893.50
Gland, route Suisse 35 (CP de la Falaise sàrl)	34'500'000.00	38'066'019.58
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	3'772'800.00	4'560'000.00
Carouge, Saint Julien 36	5'798'880.00	5'724'000.00
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	10'260'000.00	0.00
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 82	26'266'611.00	0.00
Bernex-Vailly, projet	5'562'219.30	4'057'656.20
Caserne des Vernets, projet	2'359'208.96	2'312'992.56
Ecoquartier des Plaines-du-Loup, projet	2'341'449.55	1'459'911.38
Communaux d'Ambilly, projet	45'910'089.84	30'232'685.38
Nyon, Marans Couchant - Secteur 2, projet	35'953'865.04	14'226'916.46
Autobritt, projet	195'821.71	61'020.20
Sapin 5, projet	1'058'550.00	0.00
<b>TOTAL IMMEUBLES</b>	<b>504'281'483.40</b>	<b>430'486'667.26</b>

## 6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

### LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme s'élèvent à 6.58% de la fortune (8.3% à fin 2018). Leur niveau diminuera suite à l'implémentation de la nouvelle allocation stratégique qui permettra un meilleur alignement entre la fortune investie et la stratégie d'investissement. Les fonds seront principalement alloués dans des projets immobiliers en cours de réalisation.

### OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF atteint 10.16% du total des placements (10.4% à fin 2018). La croissance de la fortune et les difficultés de réinvestissement dans l'environnement des taux négatifs expliquent la sous-pondération par rapport au niveau cible de l'allocation stratégique de 12%.

### OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères (20.10% de la fortune) est constituée d'obligations *investment grade* (60%) et d'obligations de pays émergents (40%). Ces obligations sont libellées en USD. Elles sont couvertes en CHF à environ 80%. L'allocation stratégique de cette classe d'actifs n'a pas été modifiée. Elle est maintenue à 19% du total des placements.

### IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds et de fondations de placements en immobilier (9.89%) de la fortune. Les placements hypothécaires, réalisés principalement à travers des fondations de placements investissant dans des hypothèques à taux variables s'élèvent à 2.33% du total du bilan.

Les prêts hypothécaires directs octroyés à travers la Fondation Hypotheka sont passés d'environ 2% de la fortune au 31 décembre 2014 (39 prêts représentant 100.5 millions) à environ 0.47% au 31 décembre 2019 (12 prêts représentant 36 millions sur des placements totaux de 7'691 millions).

Les nombreuses démarches engagées ont abouti au remboursement de 27 prêts (64.5 millions) et ont permis de préserver les intérêts de la CIEPP. Les intérêts reçus pour les années 2013 à 2019 représentent près de 13.2 millions d'encaissements soit un ratio de 80% des intérêts totaux à recevoir.

Dans la mesure où des procédures judiciaires sont toujours en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements dans les comptes annuels (voir également point 9.1).

L'assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 19 juin 2019 a permis notamment d'approuver les comptes 2018 et de donner décharge au Conseil de fondation à une très large majorité.

### ACTIONS

L'allocation stratégique de la CIEPP est composée d'actions suisses et internationales avec des pondérations respectives de 10% et 30% de la fortune. La CIEPP maintient des pondérations fixes par région à l'intérieur de son portefeuille en actions internationales. Les actions de petites capitalisations ont été introduites à hauteur de 5% du portefeuille en actions internationales au début 2019. Leur pondération atteindra 10% dès mars 2020.

L'exposition globale aux actions à fin 2019 atteint 38.12% du total des placements, en forte augmentation par rapport au niveau de 33.74% à fin 2018, en raison de la hausse significative des marchés durant l'année. En l'absence de correction boursière, l'exposition en actions suisses sera réduite de 10.32% à 10% lors du rééquilibrage annuel de mars 2020. Dans un même temps, celle en actions étrangères sera renforcée de 27.8% à 28.5% selon le cadre fixé pour implémenter la nouvelle allocation stratégique.

## IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct, en progression, s'élève à 6.55 % de la fortune (6.45 % en 2018).

Le rendement annualisé net s'est élevé à 3.7 % en 2019 (3.83 % en 2018).

L'allocation en immobilier direct (6.55 %) reste toujours inférieure à l'objectif de la nouvelle allocation stratégique de 12 %.

## PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs s'élèvent à 6.26 % au 31.12.2019. Ils se composent principalement de *Senior Loans* (4.84 %), en phase de réduction à 3 % suite au changement d'allocation stratégique. Le reste des investissements alternatifs consiste en un fonds de Microfinance (1 %) ainsi qu'en des créances qualifiées comme alternatives au sein des mandats obligataires.

## EXPOSITION EN DEVISES

Une large portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change. L'exposition en monnaies étrangères après couvertures de change était de 33.3 % au 31 décembre 2019 (30.5 % au 31 décembre 2018).

## PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'article 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2019, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

## PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

## 6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

### DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2019	Juste valeur au bilan au 31.12.2019
Vente	EUR	-3'200'000.00	Contrat 375623 du 12.11.2019	3'498'560.00	-3'477'856.00	20'704.00
Achat	CHF	3'498'560.00	au 22.01.2020	3'498'560.00	3'498'560.00	
Vente	EUR	-48'900'000.00	Contrat 354541 du 14.10.2019	53'624'229.00	-53'145'987.00	478'242.00
Achat	CHF	53'624'229.00	au 22.01.2020	53'624'229.00	53'624'229.00	
Vente	USD	-479'600'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	473'317'240.00	-463'734'832.00	9'582'408.00
Achat	CHF	473'317'240.00	au 22.01.2020	473'217'240.00	473'317'240.00	
Vente	USD	-74'200'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	73'227'980.00	-71'745'464.00	1'482'516.00
Achat	CHF	73'227'980.00	au 22.01.2020	73'227'980.00	73'227'980.00	
Vente	USD	-667'000'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	658'262'300.00	-644'935'640.00	13'326'660.00
Achat	CHF	658'262'300.00	au 22.01.2020	658'262'300.00	658'262'300.00	
Vente	USD	-68'900'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	68'984'310.00	-67'587'708.00	1'396'602.00
Achat	CHF	68'984'310.00	au 22.01.2020	68'984'310.00	68'984'310.00	
<b>Total général</b>						<b>26'287'132.00</b>

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 131'003'574.-.

## DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2018	Juste valeur au bilan au 31.12.2018
Vente	EUR	-36'300'000.00	Contrat 47560 du 15.10.2018	41'531'193.00	-40'899'210.00	631'983.00
Achat	CHF	41'531'193.00	au 23.01.2019	41'531'193.00	41'531'193.00	
Achat	USD	1'500'000.00	Contrat 110046 du 05.11.2018	-1'494'645.00	1'475'580.00	-19'065.00
Vente	CHF	-1'494'645.00	au 23.01.2019	-1'494'645.00	-1'494'645.00	
Vente	USD	-444'100'000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	435'631'901.00	-436'870'052.00	-1'238'151.00
Achat	CHF	435'631'901.00	au 23.01.2019	435'631'901.00	435'631'901.00	
Vente	USD	-65'800'000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	64'545'326.00	-64'728'776.00	-183'450.00
Achat	CHF	64'545'326.00	au 23.01.2019	64'545'326.00	64'545'326.00	
Vente	USD	-617'000'000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	605'235'044.00	-606'955'240.00	-1'720'196.00
Achat	CHF	605'235'044.00	au 23.01.2019	605'235'044.00	605'235'044.00	
Vente	USD	-75'500'000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	74'060'366.00	-74'270'860.00	-210'494.00
Achat	CHF	74'060'366.00	au 23.01.2019	74'060'366.00	74'060'366.00	
<b>Total général</b>						<b>-2'739'373.00</b>

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus : CHF 122'486'451.-.

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2019 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2019 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'466'479.12	-247'592.65
<b>Total général</b>						<b>1'466'479.12</b>	<b>-247'592.65</b>

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2018 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2018 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'573'132.24	-140'939.53
<b>Total général</b>						<b>1'573'132.24</b>	<b>-140'939.53</b>

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

## DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2019 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2019 CHF
Achat	CHF	740.00	Euro Stoxx50 Future MAR20	03.2020	3'035'101.61	2'999'588.21	-35'513.40
Achat	CHF	210.00	FT-SE Future MAR20	03.2020	2'040'146.05	2'020'124.86	-20'021.19
Achat	CHF	104'513.00	Warrants Repsol DTS19	01.2020	34'421.29	48'056.07	13'634.78
Achat	CHF	80'000.00	Warrants Schmolz Bick. DTS0.30	01.2020	0.00	0.80	0.80
<b>Total général</b>						<b>5'067'769.94</b>	<b>-41'899.01</b>

## DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2018 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2018 CHF
Achat	CHF	420.00	Euro Stoxx50 Future MAR19	03.2019	1'410'731.05	1'407'575.76	-3'155.29
Achat	CHF	100.00	FT-SE Future MAR19	03.2019	834'512.25	836'030.79	1'518.54
Achat	CHF	87'092.00	Warrants Repsol DTS19	2019	40'409.48	39'257.24	-1'152.24
<b>Total général</b>						<b>2'282'863.79</b>	<b>-2'788.99</b>

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

## 6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

	2019 CHF	2018 CHF
<b>Private equity – soldes à libérer</b>		
Renaissance Technologies 3	0.00	112'500.00
Renaissance Technologies 4	1'680'900.00	1'680'900.00
Endeavour II LP	271'750.00	317'225.00
Endeavour Medtech	1'630'500.00	2'220'575.00
Swisscom Ventures	7'242'187.00	8'710'687.00
<b>Immobilier – soldes à libérer</b>		
Fondation Equitim	19'750'000.00	22'000'000.00
Realitim SCPC	165'000.00	165'000.00
Fonds IST Immobilier Résidentiel Suisse	6'477'478.00	5'653'412.00
<b>TOTAL ENGAGEMENTS OUVERTS</b>	<b>37'217'815.00</b>	<b>40'860'299.00</b>

## 6.7 LISTE DES MANDATS

### OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	905.4	11.8
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	817.3	10.6
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	184.3	2.4
IE00B8RZ2295	Barings – Global Loans	CHF	183.3	2.4
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loans	CHF	188.9	2.5
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	117.6	1.5
LU0404503194164	HSBC – Emerging Markets Bonds	USD*	109.8	1.4
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	97.2	1.3
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	96.3	1.2
<b>Total</b>			<b>2'700.1</b>	<b>35.1</b>

\* couvert en CHF

## ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	295.5	3.8
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	41.1	0.5
Mandat	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	457.1	5.9
CH0125122173	UBS – Equity Europe Indexed	CHF	142.1	1.9
CH0125121043	UBS – Equity USA Indexed	CHF	191.7	2.5
CH0135671680	UBS – Equity Emerging Markets Indexed	CHF	99.7	1.3
CH01255121183	UBS – Equity Japan Indexed	CHF	28.8	0.4
CH014742208	UBS – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	31.5	0.4
CH0125122009	UBS – Equity Canada Indexed	CHF	9.8	0.1
CH0100523353	Credit Suisse – Equity North America Indexed	USD	581.6	7.6
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	Autre	553.5	7.2
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	179.2	2.3
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	71.3	0.9
CH0213352104	Credit Suisse – Equity Canada Indexed	CAD	27.5	0.4
US9220426012	Vanguard – Equity Emerging Markets Indexed	USD	114.6	1.5
CH0214967314	Credit Suisse – Equity World ex CH Small Cap Indexed	CHF	106.8	1.4
<b>Total</b>			<b>2'931.8</b>	<b>38.1</b>

## IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	504.3	6.6
Mandat	Mandat interne Immobilier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	341.1	4.4
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	320.7	4.2
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	43.2	0.6
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	28.9	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe/UK)	EUR/GBP	26.5	0.3
<b>Total</b>			<b>1'264.7</b>	<b>16.5</b>

## AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Portefeuille	Hypotheka	CHF	36.0	0.5
Mandat	Hypothèques gérées en interne	CHF	41.1	0.5
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.7	0.8
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	60.3	0.8
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	77.5	1.0
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	0.1	0.0
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	4.0	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	3.5	0.0
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	3.5	0.0
Fonds	Swisscom Venture	CHF	2.8	0.0
<b>Total</b>			<b>288.5</b>	<b>3.7</b>

\* couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 506.2 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

## 6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

### OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95% et 99%.

### HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique (projections selon plusieurs scénarii sur une période de 10 ans et 20 ans).

## RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité de 95% : 17.8% des engagements

Niveau optimal (plafond) avec un degré de sécurité de 99% : 26.1% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2019 : CHF 605'011'962.53

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2019 : CHF 1'196'641'824.59

Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2019 : CHF 1'123'928'278.49

Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2019 : CHF 1'648'007'194.86

## 6.9 RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été fixé à 0% en 2019 (0% en 2018). 290 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2019 contre 277 au 31 décembre 2018.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	2019	2018
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	37'459'660.06	36'033'784.76
Apports	12'421'628.70	8'737'585.45
Prélèvements	-8'521'036.15	-7'311'710.15
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>41'360'252.61</b>	<b>37'459'660.06</b>

## 6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
<b>Résultat net sur liquidités et placements à terme</b>		
Intérêts et frais*	-2'422'639.75	-2'854'804.07
Différence de change sur comptes bancaires	-3'210'761.19	-4'352'023.90
<b>Total résultat net sur liquidités et placements à terme</b>	<b>-5'633'400.94</b>	<b>-7'206'827.97</b>
<b>Résultat net sur obligations</b>		
Intérêts	55'970'478.08	55'263'331.25
Plus-value sur titres	289'640'718.17	174'595'212.50
Moins-value sur titres	-189'158'823.92	-242'714'221.10
<b>Total résultat net sur obligations</b>	<b>156'452'372.33</b>	<b>-12'855'677.35</b>
<b>Résultat net sur immobilier et assimilés</b>		
Intérêts	22'978'614.42	21'906'486.30
Plus-value sur titres	95'092'558.19	66'597'345.94
Moins-value sur titres	-26'606'142.67	-84'775'883.65
<b>Total résultat net sur immobilier et assimilés</b>	<b>91'465'029.94</b>	<b>3'727'948.59</b>
<b>Résultat net sur actions</b>		
Dividendes	52'757'180.60	52'552'760.25
Plus-value sur titres	970'020'995.08	438'972'731.16
Moins-value sur titres	-444'823'182.85	-731'049'688.70
<b>Total résultat net sur actions</b>	<b>577'954'992.83</b>	<b>-239'524'197.29</b>
<b>Résultat net sur placements alternatifs</b>		
Revenus	5'195'842.11	6'929'041.17
Plus-value sur titres	34'322'844.18	46'648'467.91
Moins-value sur titres	-15'883'279.54	-52'783'413.99
<b>Total résultat net sur placements alternatifs</b>	<b>23'635'406.75</b>	<b>794'095.09</b>
<b>Résultat net sur produits dérivés</b>		
Plus-value sur contrats	55'665'775.33	17'076'323.81
Moins-value sur contrats	-69'955'215.10	-64'259'691.69
<b>Total résultat net sur produits dérivés</b>	<b>-14'289'439.77</b>	<b>-47'183'367.88</b>

\* dont CHF -2'490'418.49 d'intérêts négatifs en 2019 (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2019 CHF	2018 CHF
<b>Revenu net des immeubles</b>		
Adaptation de valeur des immeubles	-6'929'003.75	962'596.55
Nyon, route de St-Cergues 92-96	703'845.19	698'894.85
Gland, route de Malagny 12	210'495.69	225'790.20
Gland, chemin de la Chavanne 19	221'595.84	215'112.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	179'175.60	164'329.25
Genève, chemin des Pléiades 5-7	692'773.84	731'073.28
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	833'860.31	825'577.60
Villars-sur-Glâne, allée du Château	476'304.20	468'430.50
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	429'250.33	542'147.60
Bulle, Résidences du Marché	1'485'283.02	1'532'465.80
Genève, rue de Saint-Jean 26A	142'128.14	109'585.40
Genève, Deux-Communes 7-9	1'520'468.33	1'732'763.05
Lausanne, Ouchy 52	1'101'552.66	1'044'263.65
Fribourg, Rue de Romont 30	1'816'966.69	1'943'284.45
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	583'542.78	605'836.80
Genève, rue Patru 1	154'213.63	220'954.96
Carouge, place du Marché 20	316'467.36	287'165.15
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	404'321.54	367'547.25
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	179'795.24	108'170.60
Carouge, Saint Julien 36	216'665.38	96'358.25
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	375'237.37	0.00
<b>Total revenu net des immeubles</b>	<b>5'114'939.39</b>	<b>12'882'347.19</b>
<b>Frais d'administration des placements</b>		
Frais de gestion	-14'954'271.82	-14'672'694.99
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-875'591.58	-1'237'628.34
Frais de global custody, conseillers et controlling	-2'633'472.04	-2'697'886.21
<b>Total frais d'administration des placements</b>	<b>-18'463'335.44</b>	<b>-18'608'209.54</b>
<b>Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires</b>	<b>-1'663'108.90</b>	<b>-1'843'364.34</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>814'573'456.19</b>	<b>-309'817'253.50</b>

## 6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2019 est de 12.09% (TWR) et 12.05% (MWR). Pour 2018, la performance était de -4.41% (TWR) et -4.49% (MWR).

## 6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2019, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 18.5 millions. Ce chiffre comprend CHF 15 millions de TER, CHF 0.9 million de frais de transactions et CHF 2.6 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.24% (voir tableau ci-dessous).

Les frais totaux de la gestion de fortune, comprenant une estimation des TER des placements non transparents (listés après) de CHF 0.3 million, se sont élevés à CHF 18.8 millions, soit 0.24% des placements.

En comparaison, pour l'exercice 2018, les frais de gestion comprenant une estimation de frais non transparents s'élevaient à CHF 18.8 millions et représentaient 0.28% de la totalité des placements.

### 6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2019

#### FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
<b>Valeur de marché</b> <b>CHF 7'691'309'276.16</b>								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	3'683'597	0.048 %	875'592	0.011 %	2'633'472	0.034 %	7'192'661	0.093 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	11'270'675	0.147 %					11'270'675	0.147 %
<b>Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation</b>	<b>14'954'272</b>	<b>0.195 %</b>	<b>875'592</b>	<b>0.011 %</b>	<b>2'633'472</b>	<b>0.034 %</b>	<b>18'463'335</b>	<b>0.240 %</b>

## TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	CHF	2019 en % des placements	CHF	2018 en % des placements
<b>Placements</b>				
Placements transparents	7'680'073'436.16	99.85 %	6'581'588'410.99	98.56 %
Placements non transparents	11'235'840.00	0.15 %	96'174'187.00	1.44 %
Valeur de marché des placements	7'691'309'276.16	100.00 %	6'677'762'597.99	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 99.85% au 31 décembre 2019 (98.56% au 31 décembre 2018).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.24% au 31 décembre 2019 (0.28% au 31 décembre 2018).

### 6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Poids
Fonds de Private Equity						
n/a	Endeavour Partners	Endeavour II	EUR	3'630'367.22	3'546'040	0.05 %
n/a	Endeavour Medtech	Endeavour Medtech	EUR	3'250'000.00	3'454'095	0.04 %
n/a	Swisscom Ventures	Swisscom Ventures	CHF	1'289'312.52	2'757'812	0.04 %
Produits structurés						
NL0009289321	United Kingdom of Great B	3.5 % RBS-CG-3M Euribor 20	EUR	1'350'000.00	1'477'893	0.02 %
<b>Total</b>					<b>11'235'840</b>	<b>0.15 %</b>

Sur le total de 0.15% de placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP, les fonds de *Private Equity* représentant 0.13% ont un ratio de frais TER annoncé et connu par la CIEPP.

## 6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

La CIEPP établit un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport est à disposition sur le site internet de l'institution [www.ciepp.ch](http://www.ciepp.ch).

## 6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance), la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre-là, notre institution a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

La CIEPP a adhéré à la Fondation Ethos et à l'Ethos Engagement Pool (dialogue avec les entreprises cotées en Suisse) le 24 janvier 2011. En octobre 2016, la Fondation Ethos en partenariat avec la CIEPP et cinq autres institutions de prévoyance, a créé l'Ethos Engagement Pool International, programme de dialogue avec les entreprises cotées à l'étranger.

Dans le cadre de l'EEP Suisse, c'est le dialogue direct qui est privilégié. Des échanges avec des représentants du conseil d'administration et/ou de la direction générale de 52 entreprises ont été réalisés en 2019. Les principaux thèmes ont été le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, les conditions de travail et le respect des droits humains ainsi que la promotion et la standardisation de rapport environnemental et social.

L'engagement international s'effectue principalement par la participation dans des initiatives regroupant des investisseurs internationaux. En 2019, l'EEP international a soutenu 27 initiatives interpellant 1'183 sociétés. 14 initiatives ont porté sur l'environnement (changement climatique), 12 sur les enjeux sociaux (droits et sécurité du travail) et 2 sur la gouvernance d'entreprise (droits des actionnaires et responsabilité fiscale). Un dialogue direct a également été réalisé auprès de 28 sociétés.

## 6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

### 7.1 ACTIF

	2019 CHF	2018 CHF
<b>B) Compte de régularisation actif</b>		
Affiliés et agences	36'024'289.84	45'200'214.49
Autres créances	8'872'556.90	1'175'296.50
Fonds de garantie	1'675'052.22	2'557'243.78
Impôt anticipé	8'310'674.72	8'833'200.10
Comptes courants des régies	1'781'087.10	1'743'271.26
Intérêts et dividendes à recevoir	6'957'156.64	8'057'380.69
Autres actifs transitoires	581'914.47	1'019'824.13
<b>Total</b>	<b>64'202'731.89</b>	<b>68'586'430.95</b>

### 7.2 PASSIF

	2019 CHF	2018 CHF
<b>D) Engagements</b>		
Autres dettes		
Prêt immeuble Saint-Jean 26	3'932'500.00	3'932'500.00
TVA à payer	53'098.65	59'705.50
Impôt source à payer	88'382.15	131'233.75
Autres créanciers	458'582.19	464'387.50
<b>Total</b>	<b>4'532'562.99</b>	<b>4'587'826.75</b>
<b>E) Compte de régularisation passif</b>		
Prestations d'entrées en attente	18'453'114.20	13'187'327.05
Autres passifs transitoires	893'688.80	985'692.96
<b>Total</b>	<b>19'346'803.00</b>	<b>14'173'020.01</b>
<b>G) Provisions non techniques</b>		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	217'687.30	217'678.25
Immeuble Milice 16	622'355.90	628'384.00
<b>Total</b>	<b>840'043.20</b>	<b>846'062.25</b>

### 7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	331'712'398.65	314'206'328.20
Primes de risque nettes	32'672'866.75	41'428'408.80
Cotisations au fonds de garantie	2'138'673.70	1'717'861.20
Cotisations pour frais administratifs	15'850'348.00	15'165'233.50
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'595'830.85	2'481'171.25
<b>Total</b>	<b>384'970'117.95</b>	<b>374'999'002.95</b>
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	3'942'051.57	4'465'871.30
<b>Total</b>	<b>3'942'051.57</b>	<b>4'465'871.30</b>
<b>S) Charges d'assurances</b>		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	1'992'899.92	1'635'953.57
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	274'099.43	257'161.80
Primes de réassurance stop loss (prime risque et prime pour frais de gestion)	312'503.20	397'107.80
<b>Total</b>	<b>2'579'502.55</b>	<b>2'290'223.17</b>
<b>V) Autres Produits</b>		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	<b>201'451.91</b>	<b>206'240.73</b>
<b>W) Autres Frais</b>		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que de l'ajustement de la provision pour débiteurs.	<b>97'395.37</b>	<b>73'606.09</b>
<b>X) Frais d'administration</b>		
Administration générale	15'338'943.84	14'393'134.91
Honoraires organe de révision	94'191.70	105'560.75
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	162'519.30	261'657.15
Autorités de surveillance	40'388.00	32'620.25
<b>Total</b>	<b>15'636'042.84</b>	<b>14'792'973.06</b>

#### Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 15'636'042.84 pour l'exercice 2019 (en 2018 CHF 14'792'973.06). Un montant de CHF 15'850'348.- pour 2019 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 6 mai 2020, l'Autorité de surveillance a formulé un commentaire sur la présentation de l'annexe aux comptes annuels 2018. Il a été tenu compte de ce commentaire dans l'établissement de l'annexe aux comptes pour l'exercice 2019.

## 9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance. Cette organisation a permis la sécurisation de l'entier des prêts, des créances et des intérêts et l'accélération des amortissements.

### 9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Les conditions de la liquidation partielle, conformément à l'article 2 de notre règlement sur la liquidation partielle ou totale, n'ont pas été remplies durant l'exercice 2019.

## 10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.



## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
 Esplanade de Pont-Rouge 6  
 CH-1212 Grand-Lancy

Case postale 1571  
 CH-1211 Genève 26

T +41 58 249 25 15  
 E infogeneva@kpmg.com  
 kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

**CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève**

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



*CIEPP - Caisse Inter-Entreprises  
de prévoyance professionnelle, Genève  
Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation*

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Eliane Fischer  
*Expert-réviseur agréée*

Genève, le 29 mai 2020

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

#### **SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE**

Rue de Saint-Jean 67  
Case postale 5278  
1211 Genève 11  
T 058 715 31 11  
ciepp@fer-ge.ch  
www.ciepp.ch

#### **AGENCES**

Bulle – Rue Condémine 56  
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15  
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 18  
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2  
T 032 465 15 80